

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Élections 2006

■ **Christiane-L. Charbonneau** ■
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

La période de mise en candidature pour l'élection 2006 des administrateurs de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a pris fin le 3 octobre dernier.

Des six postes à pourvoir, cinq ont été comblés conformément à la législation. Le tableau ci-dessous indique les résultats.

Régions électorales	Nombre de postes à pourvoir	Administrateurs élus
Québec	1	• Susan Sutton
Montérégie	1	• Isabelle Emond
Montréal	2	• Christiane Morin
Basses-Laurentides	1	• Caroline Boyer
Nord-Ouest	1	• Nancy Magnan

L'OEQ tient à transmettre ses félicitations aux élus.

La région de Montréal n'ayant reçu qu'une seule candidature pour deux postes à pourvoir, le Bureau verra à combler le poste vacant lors de sa prochaine réunion, et ce, en conformité avec le Code des professions.

L'OEQ tient à remercier Patrick Murphy-Lavallée, qui n'a pas renouvelé son mandat, et désire souligner son dévouement et son professionnalisme. Nous lui sommes très reconnaissants pour sa contribution à l'avancement de la profession et son apport à la protection du public. ■



Susan Sutton



Isabelle Emond



Christiane Morin



Caroline Boyer



Nancy Magnan

Bilan de l'AGA 2006

■ **Christiane-L. Charbonneau** ■
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

L'Assemblée générale annuelle 2006 de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a eu lieu le 14 septembre dernier à Montréal. Une cinquantaine d'ergothérapeutes étaient présents pour obtenir de l'information sur les nombreux dossiers en cours à l'OEQ et pour écouter le bilan annuel de la présidente, Françoise Rollin. De son côté, Christiane Morin, trésorière de l'OEQ, a rappelé à l'assemblée que, lors de l'Assemblée générale annuelle 2005, les membres présents avaient adopté le principe d'augmenter annuellement la cotisation selon la variation annuelle de l'indice de prix à la consommation, secteur Montréal, telle que publiée par Statistique Canada. Elle a informé les membres que cette année l'augmentation proposée était de 2,5 %, soit 11 \$, ce qui porterait la cotisation annuelle à 446 \$. Les ergothérapeutes présents ont adopté à l'unanimité la résolution visant l'augmentation de 11 \$ du montant de la

cotisation annuelle. Cette augmentation entrera en vigueur dès l'année 2007-2008.

Cette année, l'Assemblée générale annuelle était précédée, d'une part, de deux activités de formation continue :

- l'une portant sur les compétences et responsabilités professionnelles ;
- l'autre sur la participation du personnel non-ergothérapeute à la prestation des services d'ergothérapie ;

et d'autre part, de la remise de deux prix :

- le prix Nicole-Ébacher remis à Simma Poznanski, erg., clinicienne à l'Hôpital juif de réadaptation ;
- le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec décerné à Johanne Mathon, erg., clinicienne à l'unité de gériatrie active du CLSC Saint-Laurent.

Nous tenons à remercier tous les ergothérapeutes présents pour l'intérêt qu'ils portent aux travaux de leur ordre professionnel et à l'évolution de leur profession. ■

Joyeuses fêtes !

Les membres de la permanence de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec vous souhaitent une année remplie de succès. Nos meilleurs vœux à tous ! Veuillez noter que nos bureaux seront fermés à compter de 16 h 30 le vendredi 22 décembre jusqu'au matin du mercredi 3 janvier 2007.



Dans l'ordre habituel, au premier plan : Françoise Rollin, Louise Guimond, Lucie Ouellet, Rita Proulx, Lise Poirier, Louise Tremblay et Christiane-L. Charbonneau. À l'arrière : Sylvie Janelle, Élisabeth Beugré, France Guimond, Lise Vallerand, Guylaine Dufour et Jacques Gauthier.

SOMMAIRE

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

Élections 2006	1
Bilan de l'AGA 2006	1

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Nouvelle administratrice à l'OEQ	2
Un congrès enrichissant en Australie	3

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres	2
--------------------------------------	---

CARNET D'ADRESSES WEB

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE	3
--	---

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Programme triporteurs, quadriporteurs : nouvelle liste des appareils	4
Questionnaire sur les programmes ministériels triporteurs-quadriporteurs, ambulateurs, chaussures orthétiques et tricycles et vélos adaptés	4

ÉCHOS DES MEMBRES

Une ergothérapeute médaillée	4
L'ergothérapeute René Bélanger honoré ..	7

RESSOURCES EXPRESS

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Dépassement des compétences, un risque réel pour les ergothérapeutes	5
--	---

LES SERVICES PROFESSIONNELS VOUS INFORMENT

Normes de sécurité et aides techniques ..	6
---	---

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Colloque sur l'évaluation de la conduite automobile de l'AERDPQ	6
Contribution recherchée de l'OEQ	7
Conduite auto : certificat de 2 ^e cycle à McGill	7
Personnel non-ergothérapeute : succès des projets-pilotes	7

FORMATION CONTINUE

ÉCHOS DE L'ORDRE

Bienvenue aux nouveaux membres

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente ci-dessous ses nouveaux membres. Nous les accueillons avec plaisir et fierté tout en leur souhaitant une carrière des plus florissantes!

Alain, Marie-Claude 06-082	Cyrenne Bourgeois, Marie-Ève . . . 06-155	Goudreault, Joëlle 06-072	Lebeau, Aurore 06-103	Pomerleau, Anne 06-133
Bachand, Naomie 06-141	De Vito, Adam 06-094	Goupil, Geneviève 06-170	Leclerc, Andréa 06-086	Prud'homme, Marie-Pier 06-143
Bacquet, Emilie 06-151	Demers-Laberge, Andréane 06-107	Gravel, Mylène 06-085	Lecours, Alexandra 06-142	Riley-Nobert, Marie 06-122
Barrette, Valérie 06-095	Deschesnes, Jessie 06-183	Grégoire, Hubert 06-061	Lefebvre, Valentine 06-113	Robert-Grenier, Jessica 06-125
Bergeron Brossard, Prunelle 06-090	Dion, Stéphanie 06-146	Groulx, Joannie 06-109	Legault, Julie 06-079	Rouleau, Marc 06-138
Berghorson (Drolet), Mélanie 02-197	Doucet, Marie-Eve 06-081	Guérin, Geneviève 06-145	Lemelin, Audrey 06-163	Ruel, Véronique 06-096
Bernier, Marie-Pascale 06-177	Dugré, Marie-Ève 06-161	Guillemette, Mélanie 06-083	Leung, Wai Ling 06-137	Sévigny, Martin 06-134
Bilodeau, Véronique 06-185	Dumais, Sophie 06-150	Guillemette, Renée 02-198	Lévesque, Jacinthe 06-152	Shikako Thomas, Denise Keiko 03-210
Bisailon, Isabelle 06-129	Duquesne, Marion 06-160	Guy, Etienne 06-126	Maheux, Stéphanie 06-171	Simand, Edith 66-008
Boily, Mélanie 06-106	Durand, Marie-Eve 06-105	Higgins, Myriam 06-084	Mailloux, Julie 06-147	Sourdif, Martine 06-047
Bolduc, Amélie 06-080	Eid, Reem 06-014	Ibrahim, Rania 06-132	Malo, Valérie 06-088	St-Laurent, Caroline 06-120
Bourgeois, Andréane 06-018	Falardeau Favreau, Amélie 06-108	Jobin-Chayer, Marie-Christine 06-116	Martin, Marie-Christine 06-102	St-Louis, Catherine 06-058
Brousseau, Linda 06-074	Fontaine, Audrey 06-071	Jolicœur, Bianca 06-093	Massad, Éric 06-110	Tellier, Myriam 06-099
Bujold, Claudia 06-115	Fradette, Catherine 06-144	Kirby, Catherine 06-173	Milin, Sébastien 06-073	Trahan, Marc-André 06-075
Cadet, Isabelle 94-215	Fréson, Elsy 06-153	Labelle, Amélie 06-140	Monosiet, Christine 06-167	Tran, Emily 06-035
Campese, Karine 06-098	Frigon-Gélinas, Guillaume 06-119	Labrecque, Caroline 06-148	Naud, Chantale 06-130	Tremblay, Audrey 06-077
Caouette, Amélie 06-166	Gagnon, Valérie 06-157	Lacroix, Danièle 06-117	Nguyen, Caroline 06-053	Turgeon Londei, Sophie 06-091
Choi, Una 92-184	Gagnon-Proulx, Marilyne 06-092	Laflamme, Marie Ève 06-149	Parent, Joanie 06-127	Verreault, Catherine 06-156
Cloutier, Emmanuelle 06-111	Gendron, Véronique 06-158	LaPlante, Catherine 06-184	Perreault, Anne-Marie 06-135	Wong, Fiona Ching Hei 06-124
Constantineau, Caroline 06-087	Ghozayel, Maha 06-154	Lauson, Alexandra 06-136	Perron, Nancy 06-104	Zanini, Silvia 84-105
Côté-Fleury, Sophie 06-168	Giaume, Valérie 06-100	Lavoie, Florence 06-159	Piché, Caroline 06-089	
Coulombe, Amélie 06-176	Gobeil-Riverin, Amélie 06-114	Le, Sao-Mai 06-045	Pichette, Jean-François 06-121	
Cuello Otero, Maria Verónica 97-204	Gosselin, Amélie 06-164	Lebeau, Amélie 06-139	Plouffe, Karine 06-070	



Ordre des ergothérapeutes du Québec

2021, avenue Union, bureau 920
Montréal, Québec H3A 2S9
Tél. : (514) 844-5778 ou 1 800 265-5778
Télééc. : (514) 844-0478 ■ www.oeq.org
Rédaction : Jacques Gauthier, Guy Raymond,
Louise Tremblay
Graphisme : Mardigrade
Tirage : 3850 exemplaires
ISSN 1192-0246
N° de convention 40027757
de la Poste-publications

REMARQUES :

- 1) Les opinions et points de vue émis n'engagent que les auteurs, et les articles non signés sont de la rédaction.
- 2) La reproduction des textes est autorisée avec mention de la source.
- 3) L'utilisation du masculin n'a d'autre but que d'alléger la lecture des textes.
- 4) La publication d'annonces publicitaires ou la mention de produits et de services dans les textes ne signifie pas l'approbation ou l'endossement de ceux-ci par l'OEQ.

CARNET D'ADRESSES WEB

Info Brûlure

Un groupe de chercheurs affiliés à l'Université McGill a mis sur pied, en collaboration avec le Réseau provincial de recherche en adaptation-réadaptation (REPAR), un site Web consacré à l'avancement des pratiques de la réadaptation appliquée aux survivants de brûlures. On y trouve entre autres un groupe de discussion, de l'information sur les pratiques réelles employées par des ergothérapeutes et des physiothérapeutes, un glossaire et les résultats d'un projet-pilote.

www.repar.veille.qc.ca/burnengine

Réadaptation des victimes d'AVC

L'Université McGill a récemment mis en ligne un site Web portant sur la réadaptation des personnes ayant subi un accident vasculaire cérébral (AVC). L'information synthétisée à partir d'études de haute qualité, de consensus et de revues systématiques permet d'obtenir les données les plus récentes sur les interventions utilisées dans la réadaptation des personnes ayant subi un AVC. (Au moment de mettre sous presse, la version française du site n'était pas encore en ligne.)

www.medicine.mcgill.ca/Strokingengine

MOT DE LA PRÉSIDENTE

RÉGION CENTRE

Nouvelle administratrice à l'OEQ

■ Françoise Rollin, erg. ■
PRÉSIDENTE

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec a le plaisir d'accueillir une nouvelle administratrice pour combler un poste vacant dans la région Centre. Il s'agit de Chantal Pinard, erg., diplômée en ergothérapie de l'Université de Montréal. M^{me} Pinard travaille dans un programme de promotion de la santé et de prévention des chutes appelé Debout! au Centre de santé et de services sociaux de Trois-Rivières. Elle est aussi membre du Comité d'éthique clinique du même établissement.

M^{me} Pinard souhaite mieux connaître l'administration de son ordre professionnel et faire profiter ce dernier de ses 20 ans d'expérience et de son point de vue d'ergothérapeute préoccupée par les questions éthiques qui se posent sur le terrain. ■



TVR TECHNOLOGIES INC.
595 LANAUDIÈRE
REPENTIGNY, QC.
J6A 7N1



450-582-2555
1-888-919-2555
www.tvrtechnologies.com
info@tvrtechnologies.com

ADAPTATION DE VÉHICULES POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE



SERVICE PERSONNALISÉ

PLANCHERS ABAISSÉS
TREUILS MOTORISÉS
SIÈGES MOTORISÉS
CHAIR TOPPER

PRIORITÉ À LA MOBILITÉ



MEMBRE ACCRÉDITÉ

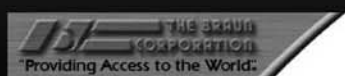
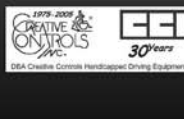
SERVICE COURTOIS

REMORQUES ADAPTÉES
PORTES SURÉLEVÉES
TOITS SURÉLEVÉS
ACCESSOIRES



SIÈGE
TURNY ORBIT MD

PLATEFORMES
ÉLEVATRICES



MOT DE LA PRÉSIDENTE

FÉDÉRATION MONDIALE DES ERGOTHÉRAPEUTES

Un congrès enrichissant en Australie

■ Françoise Rollin, erg. ■
PRÉSIDENTE

La Fédération mondiale des ergothérapeutes (FME), dont la mission est la promotion de l'ergothérapie, a été créée en 1952. Cet organisme international compte actuellement 66 associations membres et est en liaison avec l'Organisation mondiale de la santé et beaucoup d'autres organisations internationales non gouvernementales. Pour réaliser ses objectifs, la FME coordonne l'activité de différents programmes en matière d'éducation et recherche, de promotion et développement, de normes de qualité, de coopération internationale, etc. Un congrès international est également organisé tous les quatre ans.

Le plus récent a eu lieu en juillet dernier à Sydney, en Australie, et le thème central du programme scientifique était « Occupational Therapists in action – Local and Global ». Regroupant 2000 participants de plus

de 50 pays, les présentations ont mis l'emphasis sur la richesse et la diversité de l'ergothérapie, sur ses innovations, sur son influence croissante et sur son leadership. J'ai eu le privilège d'être invitée à participer à un panel d'experts internationaux sur le thème de la promotion de la profession. Notre présentation concernait le cadre législatif québécois, qui reconnaît aux ergothérapeutes des activités réservées. Cette situation présente un certain potentiel d'innovation pour la profession et a semblé inspirer certains groupes d'ergothérapeutes qui sont à la recherche d'une consolidation de leur statut professionnel par des changements législatifs dans leurs pays respectifs.

Au moment où, notamment dans le domaine de la santé, les enjeux propres aux professions comportent la planification des effectifs, l'accélération des accords de reconnaissance mutuelle, l'internationalisation des savoirs et l'interdépendance des nations, la participation à ce congrès international fut

très instructive. Ce fut une excellente occasion de se former, d'initier des réseaux et d'amorcer des partenariats.

Des rencontres formelles et informelles durant ce congrès m'ont permis de constater que la contribution des cliniciens, des professeurs et des chercheurs québécois en ergothérapie est hautement valorisée sur la scène internationale. À titre d'exemple, les représentants de divers pays francophones ont exprimé le désir de recevoir, à titre de conférenciers ou de formateurs, des ergothérapeutes québécois. En effet, basé sur l'expertise des ergothérapeutes, le leadership professionnel de l'ergothérapie au Québec inspire et suggère des moyens d'agir à nos collègues internationaux. Au Québec, la diversité dans l'offre de service en ergothérapie et les particularités de notre réglementation professionnelle apportent une contribution à l'évolution de la profession dont chacun de nous peut être fier. ■

CARNET D'ADRESSES WEB

Évaluation de la conduite automobile

Dans l'objectif de standardiser les méthodes et les instruments servant à l'évaluation de l'aptitude des personnes âgées et des personnes handicapées à conduire un véhicule routier, des experts européens dans le domaine ont créé le groupe Consensus. Les ergothérapeutes intéressés peuvent suivre l'évolution des travaux de ce groupe en consultant leur site Web.

www.consensus-eu.org

Réadaptation des blessés médullaires

Le site Web Spinal Cord Injury Rehabilitation Evidence regorge d'information concernant les données probantes relatives à la réadaptation des personnes ayant subi une lésion de la moelle épinière. Un chapitre complet est consacré aux mesures de résultats en réadaptation dont plusieurs sont d'intérêt pour les ergothérapeutes.

www.icord.org/scire

Avis de limitation du droit d'exercice

■ Christiane-L. Charbonneau ■
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Avis est par les présentes donné que, le 28 août 2006, le Comité administratif de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a imposé à Nicole Dansereau, erg., (permis n° 79-019) exerçant la profession d'ergothérapeute au CSSS Lucille-Teasdale, pavillon Éloria-Lepage à Montréal, un stage de perfectionnement assorti d'une limitation de son droit d'exercer ses activités professionnelles dans un lieu autre que son lieu d'exercice actuel pour une période de douze (12) mois, du 28 septembre 2006 au 28 septembre 2007.

Le stage de perfectionnement lui a été imposé à la suite du processus d'appréciation de sa compétence lors de sa réinscription au tableau des membres après qu'elle eut fait défaut de s'y inscrire pendant plus de cinq ans.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du Code des professions. ■

Avis de limitation du droit d'exercice

■ Christiane-L. Charbonneau ■
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE DES ERGOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Avis est par les présentes donné que Lise Thibert (Bourdeau) (permis n° 93-186) exerçant la profession d'ergothérapeute à Huntington, Québec, a vu son droit d'exercice limité à la suite d'une décision du Bureau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec rendue le 28 août 2006 et signifiée à Lise Thibert (Bourdeau) en date du 10 octobre 2006.

Cette décision est intervenue en application de l'article 55.1 du Code des professions à la suite d'une décision disciplinaire rendue par le College of Occupational Therapists of Ontario en date du 25 janvier 2006. Dans sa décision, le Bureau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a imposé une limitation au droit d'exercer en pratique privée pour une durée de deux (2) ans.

La décision du Bureau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec étant exécutoire le 31^e jour de sa signification à la professionnelle selon les articles 182.2 et 182.3 du Code des professions, le droit d'exercer en pratique privée de Lise Thibert (Bourdeau) est limité pour une période de deux (2) ans à compter du 11 novembre 2006.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 182.9 du Code des professions. ■

STARMAX
INTERNATIONAL INC.Fabricant et Importateur de
Produits Médicaux de Qualité

Nos Nouveaux Produits Innovateurs

Lève-personne
BASICA E-130

Compact
et Léger...
Idéal pour
le maintien
à domicile

3 ans de
Garantie

« Rollator » ACTIVE

Siège et Poignées 100% Ajustable
(Universel...pour taille de 5'3" à 6'3")



Pliable et
facile à
Transporter

Capacité
de 275 lbs

Grandes Roues de 10", avec SKI en option

Voici le tout nouveau SYSTÈME DE POSITIONNEMENT



MedicalStar

Ceci n'est pas un système de contention,
mais une innovation en matière de positionnement

- Facile à installer
- Sangles arrières ajustables
- Fermeture éclair frontale
- Poches pratiques
- Belle apparence
- Maintien la personne bien en place sans inconfort
- Disponible en plusieurs couleurs

Compatible avec tous les
- Chaises Roulantes
- Fauteuils Gériatriques
- Chaises Berçantes



Consulter votre fournisseur local,
il se fera un plaisir de vous renseigner sur ces excellents produits
...ou contactez le distributeur EXTRA MEDICAL au 1.866.386.2776

Pour information (produits, points de ventes) directement du manufacturier,
nous rejoindre à: info@starmaxmedical.com

EN DIRECT DU GOUVERNEMENT

Programme triporteurs, quadriporteurs : nouvelle liste des appareils

■ Marie-Claude Beauchamp ■
EXPERTE-CONSEIL,
SERVICE DES PERSONNES HANDICAPÉES, MSSS

Depuis le 1^{er} novembre 2006, le programme des aides techniques à la mobilité : triporteurs et quadriporteurs bénéficie d'une nouvelle liste d'appareils.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confié à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) le mandat de procéder à l'homologation des appareils et de procéder par la suite à un appel d'offres public pour les appareils homologués. En plus de permettre l'accès à des appareils sécuritaires et de qualité, cette démarche avait aussi comme objectif la simplification de l'accès aux appareils par la constitution d'une seule liste d'appareils avec le même prix pour l'ensemble des régions du Québec.

Le guide de gestion révisé, la nouvelle liste des appareils, la liste des distributeurs, le nouveau formulaire de commande ainsi que les autres renseignements pertinents sont disponibles dans le site Web du MSSS au www.msss.gouv.qc.ca. (Sélectionner « Groupe de population », puis « Personnes handicapées », puis « Aides techniques » et finalement « Triporteurs-quadriporteurs ».)

L'administration du programme par les deux fiduciaires demeure inchangée, cependant les demandeurs n'auront plus à fournir de soumission avec les demandes en raison du prix unique des appareils partout dans la province.

Des séances de formation et d'information sur les nouveaux produits, sur les modalités d'évaluation et de sélection des appareils auront lieu ultérieurement. Lorsque des dates seront déterminées, elles vous seront communiquées. ■

Questionnaire sur les programmes ministériels triporteurs-quadriporteurs, ambulateurs, chaussures orthétiques et tricycles et vélos adaptés

■ Nicole Beaudoin ■
CHARGÉE DE PROJET, MSSS

Le ministère de la Santé et des Services sociaux débute actuellement une démarche afin de réviser le programme des appareils suppléant à une déficience physique administré par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Ce programme concerne les prothèses, orthèses, aides à la locomotion (fauteuils roulants), aides à la posture et autres aides à la marche défrayées par la RAMQ. Simultanément, le ministère évalue la possibilité d'intégrer à ce programme les programmes ministériels suivants : triporteurs-quadriporteurs, ambu-

lateurs, chaussures orthétiques et tricycles et vélos adaptés. Comme intervenants, plusieurs d'entre vous avez été amenés à évaluer des usagers et à faire des démarches concernant ces appareils.

Nous aimerions connaître votre opinion sur le ou les programmes que vous avez déjà eu l'occasion d'utiliser avec votre clientèle, afin de nous aider à identifier les forces et les faiblesses de ces programmes. Pour ce faire, vous pouvez répondre à un court questionnaire en ligne, dans le site du ministère, à l'adresse suivante : publications.msss.gouv.qc.ca/questionnaires/sph/ergo.dot

Nous vous remercions de votre très grande collaboration. ■

ÉCHOS DES MEMBRES

Une ergothérapeute médaillée

Lors de la dernière collation des grades de l'Université de Montréal (U. de M.), Élisabeth Dutil, erg., directrice du programme d'ergothérapie de l'École de réadaptation de l'U. de M., a reçu une médaille de carrière en reconnaissance de son importante contribution universitaire et de son apport au façonnement et au développement de la profession d'ergothérapeute.

Au cœur d'une carrière exceptionnelle à plusieurs égards, M^{me} Dutil fait preuve d'une excellence notable en enseignement. Elle est aussi une pionnière dans le développement de la recherche en réadaptation au Québec et son expertise dans le domaine des activités de la vie quotidienne est reconnue au plan international. Daniel Bourbonnais, erg., directeur de l'École de réadaptation, affirme que tous ceux qui ont côtoyé M^{me} Dutil à l'U. de M. ont pu apprécier son énergie, son enthousiasme et ses grandes qualités humaines. ■

RESSOURCES EXPRESS

Crédit d'impôt pour personnes handicapées : modifications

Des modifications pertinentes aux ergothérapeutes ont été apportées au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées. Depuis l'année d'imposition 2005, les ergothérapeutes peuvent attester non seulement des déficiences liées à la marche, à l'alimentation ou à l'habillement mais aussi de l'effet cumulatif de limitations considérables de deux ou plus de ces activités. L'Agence du revenu du Canada offre plus d'information dans un fichier PDF à www.cra-arc.gc.ca/F/pbg/tf/t2201/t2201-05f.pdf.

Garde de la personne dont l'état mental présente un danger

L'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) a publié un guide intitulé « Garde de la personne dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui ». Selon l'AQESSS, ce guide fait le pont entre les différentes missions des CSSS en plus d'offrir une mise à jour et une interprétation complètes des législations en vigueur qui encadrent la garde de ces personnes. Pour plus de renseignements, consultez le www.aqesss.qc.ca.

Nouveaux outils proposés par l'ACE

L'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) propose deux nouveaux outils aux ergothérapeutes : 1) un portail Web en anglais sur l'ergothérapie fondée sur les faits scientifiques, disponible à tous les ergothérapeutes qui désirent améliorer l'efficacité de leurs interventions (www.otevidence.info) et 2) l'« Évaluation des capacités d'ingestion McGill », un instrument d'évaluation en ergothérapie centré sur la capacité d'un client d'ingérer des aliments et des liquides de diverses consistances de manière autonome et en toute sécurité. Pour commander cet outil, consultez la boutique en ligne de l'ACE à www.caot.ca.

Prévention des chutes et participation des aînés

La Direction de santé publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec a publié un rapport d'évaluation sur un service de prévention des chutes dont la particularité est de miser sur la participation sociale des aînés. Le document intitulé « Le Service de prévention des chutes et d'adaptations mineures du domicile - Bilan après deux années de régionalisation » est disponible à l'adresse www.agencess04.qc.ca/documents/2006/RapportdesChutes.pdf.



Coussins, Dossiers et Positionnement

1932 Danniston Crescent, Orleans, Ontario, K1E 3R6 P : (613) 841-1824 (866) 827-4548 F: (613) 841-5151



Le procédé Varilite® est un procédé breveté, unique
Les qualités de l'air associées au meilleur de la mousse



Evolution Deep Evolution Tall Evolution Reg Talon



Meridian Zoid Evolution Solo Stratus

Contactez Frank Agozzino :
Frank@varilite.ca



VARILITE Distribué au Canada par



www.varilite.ca
www.varilite.com
info@varilite.ca

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Dépassement des compétences, un risque réel pour les ergothérapeutes

■ M^e Jean Lanctot ■
AVOCAT

Tout client a droit aux services d'un ergothérapeute compétent, c'est-à-dire un professionnel doté de connaissances particulières dans le domaine où il exerce, qui possède les habiletés inhérentes à son champ d'exercice et qui maîtrise ses techniques et modalités d'intervention.

Le champ d'exercice de l'ergothérapie est très vaste. Certains domaines dans lesquels œuvrent les ergothérapeutes sont complexes et évoluent rapidement. De façon générale, l'ergothérapeute a l'obligation de se tenir au courant des nouveaux développements dans le domaine de sa profession afin de maintenir au niveau le plus élevé la qualité de ses services professionnels (art. 2.04 du Code de déontologie des ergothérapeutes).

La confiance, qui est à la base de la relation professionnel-client, exige de la part de l'ergothérapeute une très grande honnêteté et une capacité à évaluer à la fois l'étendue de sa compétence et les exigences liées aux contrats professionnels de service qui lui sont confiés. Si, à la suite de cette évaluation, l'ergothérapeute estime que la demande de services du client dépasse sa compétence professionnelle, il se doit de refuser de rendre les services demandés en expliquant au client la raison de son refus (art. 3.01.01 du Code de déontologie).

Nous savons que les choses ne se présentent pas toujours aussi clairement et que parfois le professionnel peut, en toute honnêteté, estimer avoir les compétences nécessaires pour rendre les services professionnels demandés. Or, cette estimation peut être remise en question en raison, notamment, de la condition du client ou encore d'un élément qui avait échappé à l'ergothérapeute lors de l'entrevue initiale. Cette réévaluation peut amener l'ergothérapeute à conclure que les services qu'il rend ou pourrait rendre au client ne sont pas ceux que celui-ci requiert. L'article 3.02.02 du Code de déontologie oblige alors l'ergothérapeute, avec l'autorisation de son client, à consulter un confrère, un membre d'un autre ordre ou une personne compétente ou à le diriger vers l'une de ces personnes lorsque le bien du client l'exige.

Le devoir de compétence oblige le professionnel à s'abstenir en toutes circonstances de s'immiscer dans le champ d'exercice d'autres professionnels. Notamment, pour l'ergothérapeute, tout conseil au client visant le bien-fondé de l'usage d'un médicament constitue un manquement déontologique susceptible d'être sanctionné aux termes de l'article 3.02.02.

La jurisprudence de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec comprend quelques exemples d'infractions liées au devoir de compétence. Ainsi, dans une affaire récente, le comité de discipline de l'OEQ a reconnu la culpabilité d'un membre qui avait fait certaines recommandations concernant notamment un programme d'hygiène de vie visant une perte de poids. L'ergothérapeute assurait son client que si ses recommandations étaient suivies, il avait de bonnes chances de recouvrer un état fonctionnel satisfaisant. Le comité a conclu que l'ergothérapeute dépassait les limites de ses compétences et contrevenait ainsi à l'article 3.02.02 du Code de déontologie.

Parfois, le dépassement des compétences peut avoir lieu à l'intérieur même du champ d'exercice de l'ergothérapie. Ainsi, dans une autre affaire, une ergothérapeute avait accepté de rendre des services professionnels alors qu'il s'agissait d'un traitement sur un patient gravement brûlé et qu'elle n'avait aucune expérience dans ce domaine. Pour ce manquement en particulier, le comité de discipline a imposé une période de radiation de deux semaines à l'ergothérapeute.

Enfin, notons que l'ergothérapeute appelé à agir comme témoin expert doit s'assurer au préalable qu'il a les compétences requises pour ce faire. En effet, rappelons que seul l'expert est en mesure de rendre un témoignage d'opinion et que dans ce cadre il doit pouvoir établir et démontrer que l'opinion qu'il émet est fondée sur des connaissances suffisantes dans le domaine où il prétend détenir une expertise.

Il est important que chaque professionnel comprenne les conséquences à la fois déon-

ologiques et civiles d'une faute due à son incompétence. En effet, en sus des implications déontologiques, le professionnel qui ne tient pas compte des limites de ses compétences s'expose à des poursuites en responsabilité civile si les actes ou omissions constatés causent chez son client des dommages qui peuvent être quantifiables. Au-delà de ces fâcheuses conséquences, l'ergothérapeute doit surtout considérer l'intérêt de son client et s'assurer en toutes circonstances qu'il agit à l'intérieur des limites de sa compétence. ■



DISTRIBUTEUR DE
BOUTONS PANIQUE ET
OUVERTURE DE PORTE AUTOMATIQUE
SANS FIL ET SANS FRAIS MENSUELS

**Vous ne pouvez appeler pour de l'aide?
Notre système de composition le fera.**



**Système de composition d'urgence
approprié pour une variété de situations :**

- Personnes âgées
- Déficience physique
- Patients
- Femmes enceintes
- Centre de citoyens retraités
- Hôpitaux
- Et plusieurs autres...

Idéal également pour les invasions de domicile

*« Des témoignages le prouvent :
Avoir eu cet appareil, plusieurs personnes
seraient encore en vie aujourd'hui...
ça porte sérieusement à réfléchir »*

DISTR-O-GEL INC.

5075, Jean-Talon est, suite 101, St-Léonard, Qc H1S 3G5
Sans frais : 1 800 376-9066 • Tél : 514 376-1662 • Fax : 514 376-8506
Cell : 514 984-0892 • <http://www.distrogel.com/dialers/index-f.html>

SERESPRO

Chef de file dans le placement
spécialisé des professionnels
de la réadaptation à Montréal
et à travers le Québec.



*" Je suis importante pour SERESPRO :
on me soutient dans ma carrière, on
m'offre des opportunités de formation
et je participe aussi à un programme
de mentorat. "*

**Après la période des fêtes,
besoin de ressourcement ?**

Nous vous offrons la possibilité de :

- :: Travailler dans la région de votre choix
- :: Redécouvrir un secteur de votre profession
- :: Prendre un congé sans solde pour vous ressourcer
- :: Accroître vos revenus

Plusieurs opportunités d'emploi sont actuellement disponibles pour vous. Avec Serespro, vous avez toujours le choix !

Normes de sécurité et aides techniques

Les ergothérapeutes sont fréquemment amenés à recommander des équipements spécialisés communément appelés « aides techniques ». Il s'agit là d'un moyen d'intervention privilégié en ergothérapie puisqu'il rejoint l'essence de notre profession : favoriser l'autonomie optimale du client.

Avec les avancées technologiques, la complexité de ces équipements s'est accrue de même que la réglementation qui en encadre la conception et l'utilisation. Pour de très nombreux produits, les fabricants doivent appliquer ces lois en vue d'assurer la sécurité du consommateur. Évidemment, l'ergothérapeute doit lui aussi considérer ces aspects lorsqu'il sélectionne une aide technique. Avant de recommander un équipement, l'ergothérapeute doit non seulement s'assurer que les caractéristiques personnelles du client et de son environnement permettent une utilisation fonctionnelle et sécuritaire de l'aide technique mais il a aussi la responsabilité de s'assurer que l'équipement peut être utilisé pour les fins auxquelles l'ergothérapeute le destine. Ces normes de sécurité sont généralement évaluées par le fabricant ou une autre organisation dont c'est le mandat afin de vérifier que les caractéristiques de l'équipement sont conformes à des normes ou à une réglementation provinciale, nationale ou internationale.

Récemment, l'Ordre des ergothérapeutes du Québec a été questionné au sujet des

conséquences potentielles pour un ergothérapeute qui passe outre aux recommandations de sécurité d'un fabricant. À cet effet, l'OEQ a émis l'avis suivant. Il revient à l'ergothérapeute d'utiliser son jugement professionnel pour formuler ses recommandations en tenant compte de l'information complète menant à la décision. En plus des caractéristiques personnelles et environnementales du client, cette information comprend les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- les indications du fabricant quant à l'usage sécuritaire du produit;
- les normes réglementées (lois et règlements) qui régissent l'utilisation des équipements;
- en l'absence de normes réglementées, les normes complémentaires et les pratiques d'excellence reconnues pour les interventions visées (généralement établies par la recherche ou par des experts reconnus);
- les normes professionnelles (déontologie, compétences et responsabilités professionnelles) qui encadrent les activités professionnelles des ergothérapeutes.

Le Code de déontologie des ergothérapeutes dicte que l'ergothérapeute a le devoir de chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis ou un conseil. L'ergothérapeute a aussi la responsabilité d'assurer la sécurité et l'intégrité de ses clients. Il doit donc se référer aux

sources d'information pertinentes qui ont l'expertise au sujet des normes de sécurité de même qu'aux organismes dont l'intérêt est l'élaboration de normes complémentaires ou de pratiques d'excellence dans le domaine visé. Pour passer outre aux consignes d'un fabricant, l'ergothérapeute doit, sur la base de son jugement professionnel, justifier les raisons qui lui permettent d'émettre une telle recommandation.

L'ergothérapeute engage sa responsabilité professionnelle envers toutes les recommandations qu'il émet. Ainsi, advenant un client qui serait victime d'un accident parce que les normes de sécurité n'auraient pas été respectées, l'ergothérapeute pourrait être tenu responsable au plan de sa responsabilité professionnelle (plainte portée devant le comité de discipline de l'OEQ) et de sa responsabilité civile (pour les dommages subis). ■

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

Colloque sur l'évaluation de la conduite automobile de l'AERDPQ

En avril dernier a été tenu à Montréal un colloque sur l'évaluation de la conduite automobile en ergothérapie organisé par l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ) en collaboration avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec. Cet événement avait pour but de faire le point sur la réglementation encadrant les interventions ergothérapeutiques dans ce secteur d'activités ainsi que de délimiter les responsabilités spécifiques aux ergothérapeutes. Pour atteindre ces objectifs, des représentants de l'OEQ, de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), de Transport Canada et de la National Mobility Equipment Dealers Association ont effectué des présentations en plus de participer à des périodes d'échange avec le groupe.

Bien que de nombreux aspects aient été clarifiés au cours du colloque, certains questionnements sont demeurés en suspens, soulignant ainsi la complexité du transport sécuritaire des personnes handicapées, notamment en ce qui a trait à la réglementation et aux normes relatives aux adaptations de véhicules. Vu les difficultés que cela engendre dans le quotidien des ergothérapeutes, l'OEQ a défini de manière plus précise les responsabilités propres aux recommandations d'équipements. Aussi, la SAAQ et l'OEQ se sont engagés à former un groupe de travail conjoint qui se penchera sur une variété de sujets dont les problématiques précédemment énoncées. L'OEQ vous tiendra informés de l'avancement de ces travaux. ■

Une seule compagnie vous offre une assurance de groupe auto et habitation aussi personnelle



Grâce à l'entente conclue entre l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et La Personnelle, obtenez des tarifs concurrentiels et des privilèges adaptés à vos besoins.

Appelez dès maintenant pour une soumission auto, habitation ou entreprise :

1 888 GROUPES
4 7 6 8 7 3 7

Ou demandez une soumission auto en ligne en tout temps à www.lapersonnelle.com/oeq



laPersonnelle
Assurance de groupe auto, habitation et entreprise



FABRICANT DE MATÉRIEL SPÉCIALISÉ
POUR INTÉGRATION SENSORIELLE

Jusqu'au 31 janvier 2007

Ne payez pas les taxes
(réduction de 15%)

sur nos couvertures lourdes

Format CPE (2.5 kg)	75 \$ (taxes incluses)
Petite (3 kg)	100 \$ (taxes incluses)
Petite (4.5 kg)	150 \$ (taxes incluses)
Moyenne (6 kg)	200 \$ (taxes incluses)
Moyenne (7,75 kg)	250 \$ (taxes incluses)
Grande (11,35 kg)	300 \$ (taxes incluses)

www.solutionsensee.com

Lynne Proulx 450 427-3894

Salle de montre

7612, centrale LaSalle (Québec) H8P 1K9

L'ORDRE ET SES PARTENAIRES

DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE D'ENSEMBLE « À PART... ÉGALE »

Contribution recherchée de l'OEQ

La parution de mars 2005 d'*Ergothérapie Express* relatait l'adoption du projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives (ci-après « Loi 56 »). En vertu des dispositions transitoires incluses dans la Loi 56, l'OPHQ doit, au plus tard le 17 décembre 2007 et en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés par l'intégration des personnes handicapées, actualiser la politique d'ensemble « À part... égale ».

Il s'agit d'une importante opération dont le résultat permettra d'établir les orientations et les objectifs d'action qui encadreront l'action gouvernementale. Ainsi, l'OPHQ convie divers acteurs sociaux, associatifs et gouvernementaux à une démarche de concertation visant à adapter la politique d'ensemble précédente, qui date de plus de

20 ans, au contexte actuel. Le projet d'actualisation prend la forme de différents grands chantiers parmi lesquels se trouvent des démarches thématiques. C'est pour prendre part à deux de celles-ci que l'OPHQ a fait appel à l'OEQ.

À la table thématique sur le diagnostic et le traitement / adaptation-réadaptation, l'OEQ a nommé Johanne Mathon, erg., vice-présidente du Bureau de l'OEQ. Pour ce qui est de celle sur l'accessibilité / adaptation du milieu, le choix de l'OEQ a été Jacqueline Rousseau, erg., professeure agrégée et chercheuse à l'École de réadaptation de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. Ces représentantes des ergothérapeutes travailleront bien sûr en concertation avec des intervenants provenant des différents milieux concernés par la politique d'ensemble de l'OPHQ. ■

Personnel non-ergothérapeute : succès des projets-pilotes

Le printemps dernier, quatre milieux du secteur de la réadaptation ont expérimenté l'application des lignes directrices de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec sur la « Participation du personnel non-ergothérapeute à la prestation des services d'ergothérapie ». Ces projets-pilotes, menés par l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec en partenariat avec l'OEQ, se sont déroulés en trois étapes de mars à juin 2006. La première étape consistait à expliquer les lignes directrices aux ergothérapeutes et aux intervenants concernés et à les mobiliser pour en expérimenter l'application. À la seconde étape, chacun des programmes participants devait identifier des objectifs et des actions appropriés à leur contexte et au fonctionnement de leur équipe. La troisième étape consistait à les actualiser et à produire un bilan en identifiant les facilitateurs et les obstacles à l'application des lignes directrices.

Une grande convergence dans les résultats de la démarche a été constatée. D'abord l'ensemble des participants a estimé utile et pertinent de procéder à une révision de l'organisation clinique dans le sens de l'assignation d'activités proposée par l'OEQ. Cette avenue prometteuse et généralisable permet de maximiser l'utilisation des ressources professionnelles et potentiellement d'augmenter l'offre de services d'ergothérapie auprès de la clientèle desservie. La rigueur introduite par les lignes directrices a été considérée aidante pour procéder à la réorganisation du travail clinique et faciliter la gestion du changement. S'engager dans une telle démarche exige qu'on investisse temps et énergie au départ et qu'on accorde une importance significative à l'information, à la discussion et à la formation des intervenants impliqués. Finalement, une bonne définition des rôles de tous les intervenants impliqués est un facteur important du succès afin d'éviter les ambiguïtés affectant les intervenants et les clients.

L'OEQ remercie, pour leur engagement dans ces projets-pilotes, l'unité de réadaptation fonctionnelle intensive du CR Estrie,

le programme de réadaptation au travail du CR Lucie-Bruneau, le programme de traumatologie / adulte du CR La Maison et le programme en déficience du langage / jeunesse du CRDP Le Bouclier, et plus particulièrement les ergothérapeutes qui y ont participé.

L'OEQ souhaite que d'autres milieux s'engagent dans cette voie avec toute la rigueur nécessaire au succès de la démarche, afin que la participation de personnel non-ergothérapeute à la prestation des services d'ergothérapie devienne une avenue intéressante pour l'offre de services d'ergothérapie. ■

Conduite auto : certificat de 2^e cycle à McGill

Êtes-vous intéressé à augmenter vos compétences professionnelles dans le domaine de l'évaluation des capacités de conduire? L'École de physiothérapie et d'ergothérapie de l'Université McGill offre depuis janvier 2006 un certificat de 2^e cycle dans ce domaine. Ce programme unique en Amérique du Nord est disponible en français et en anglais et peut être complété à temps partiel dans un délai de 18 mois. Pour les ergothérapeutes (novices ou expérimentés dans le domaine) qui ne veulent pas nécessairement compléter le certificat, il est aussi possible de ne suivre que quelques cours si la personne possède les préalables nécessaires (pour les cours 2 à 5). Les connaissances théoriques sont offertes en ligne. Le programme comprend aussi des ateliers pratiques intensifs permettant de développer l'expertise clinique.

Le 1^{er} cours, entièrement donné en ligne, aborde dans un premier temps les connaissances de base nécessaires au dépistage et à l'évaluation de la conduite routière puis dans un deuxième temps les moyens de dépistage. Les aspects légaux et professionnels y sont aussi traités. Le 2^e cours, entièrement donné en ligne, touche l'évaluation détaillée des capacités de conduire pour différentes clientèles ainsi que les adaptations de base alors que le 3^e cours permet d'intégrer le matériel vu dans le cours 2 lors d'un stage pratique intensif de cinq jours dans un programme spécifique en évaluation de la conduite automobile. Le 4^e cours porte sur l'évaluation en vue de recommander des aides à la conduite complexes. Ce cours inclut la théorie donnée en ligne et quatre jours de stage intensif. Le 5^e cours est axé sur les méthodes d'entraînement des capacités de conduire. La prévention ainsi que les interventions lors de la perte du permis y sont aussi examinées. Ce cours inclut la théorie donnée en ligne et deux jours de stage intensif.

Pour plus d'information : www.autoeduc.ca ou online.rehabilitation@mcgill.ca. Les demandes d'admission peuvent être effectuées en ligne au www.mcgill.ca/applying/graduate. La date limite pour la session d'été 2007 est le 1^{er} mars 2007 alors qu'elle est fixée au 31 mai 2007 pour la session d'automne 2007. ■

ÉCHOS DES MEMBRES

L'ergothérapeute René Bélanger honoré

Le Conseil multidisciplinaire de l'Hôtel-Dieu de Lévis a décerné le prix Rayonnement à René Bélanger, erg., soulignant ainsi sa grande implication à faire connaître la profession. M. Bélanger travaille à cet établissement depuis 1985. Il est actuellement coordonnateur clinique tout en poursuivant son travail de clinicien. Il a aussi œuvré auprès de Gary Kielhofner sur le Modèle de l'occupation humaine (MOH), traduisant des outils et participant à l'écriture d'un chapitre de la 3^e édition de l'ouvrage *Model of Human Occupation, Theory and Application*. ■

Centre ostéopathique du Québec

Le Centre ostéopathique du Québec est une institution d'excellence offrant une formation complète en ostéopathie qui est reconnue par le Registre des ostéopathes du Québec. Notre programme de formation est accrédité par la SOFEDUC. Le programme d'enseignement du C.O.Q., sans cesse amélioré et mis à jour, permet la formation de cliniciens prudents, compétents, efficaces et maîtres de leur savoir.

Formation d'excellence en ostéopathie

Le programme entier comprend 1 200 heures. Chaque année d'étude comprend 25 jours de cours répartis en six séminaires. Afin d'assurer l'homogénéité des groupes, le C.O.Q. exige comme préalable à l'inscription le respect des critères établis par le Registre des ostéopathes du Québec. Si vous désirez de plus amples informations, téléphonez-nous au (514) 384-1271. Visitez également notre site internet au www.coq.org.



Pr n z not

Le Centre ostéopathique du Québec tiendra des soirées d'information, de 19 h à 22 h, aux dates suivantes :

À Montréal

Le jeudi 24 mai 2007 et le lundi 27 août 2007 dans la salle 204 du Centre St-Pierre, 1212, rue Panet.

À Québec

Rencontre sur demande

FORMATION CONTINUE

Programme de formation continue de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

Tous les détails figurent dans le programme de formation continue 2006-2007 de l'OEQ. Ce dernier ainsi que le formulaire d'inscription sont disponibles au www.oeq.org. Pour vous inscrire, faites parvenir votre formulaire d'inscription accompagné du paiement à l'OEQ au 2021, avenue Union, bureau 920, Montréal (Québec), H3A 2S9. Renseignements supplémentaires : Lucie Ouellet, 514 844-5778, p. 232 ; ouelletl@oeq.org.

Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique - secteur privé*	28 février 2007 - Montréal
Tenue de dossiers en ergothérapie : habiletés de rédaction	10 janvier et 21 février 2007 - Montréal (COMPLET) 21 mars et 2 mai 2007 - Québec 12 avril et 24 mai 2007 - Montréal
Gestion des mesures de contrôle (contention physique) : rôle de l'ergothérapeute	12 février et 26 mars 2007 - Québec
Principes d'intervention de l'ergothérapeute en milieu de travail auprès de personnes présentant de la douleur persistante d'origine musculosquelettique	15, 16, 17 février et 11 mai 2007 - Longueuil
Introduction au dépistage des conducteurs à risque chez une clientèle âgée	16 février 2007 - Mont-Joli 16 février 2007 - Mont-Laurier 16 février 2007 - Montréal 16 février 2007 - Trois-Rivières
Participation du personnel non-ergothérapeute à la prestation des services d'ergothérapie	18 janvier 2007 - Joliette 1 ^{er} février 2007 - Sherbrooke 8 mars 2007 - Montréal 22 mars 2007 - Québec
Compétences et responsabilités professionnelles	26 janvier 2007 - Québec

* Vous devez avoir réussi la formation « Pratique professionnelle : environnement légal et déontologique » pour vous inscrire à ce cours.

Information concernant des activités de formation offertes par des organismes indépendants de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec susceptibles d'intéresser pour les ergothérapeutes. Pour une liste plus complète, veuillez consulter le calendrier des activités de formation continue au www.oeq.org. Pour des renseignements additionnels ou pour vous inscrire, veuillez communiquer avec l'organisme qui offre l'activité.

THÈME	L'ÉVALUATION ET LE TRAITEMENT DE L'ADULTE DYSPHAGIQUE
Organisme	Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Formateur	Marie-France Jobin
Dates et lieu	1 ^{er} et 2 mars 2007 ; Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Coût	280 \$
Renseignements	Ergotherapie.iugm@ssss.gouv.qc.ca ; tél. : 514 340-3519
THÈME	32^e CONGRÈS DE L'AQETA : J'APPRENDS DIFFÉREMMENT ÉCOUTEZ-MOI !
Organisme	Association québécoise des troubles d'apprentissage
Dates et lieu	21 au 24 mars 2007, Hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, Montréal
Renseignements	Tél. : 514 847-1324 ; téléc. : 514 281-5187 ; info@aqeta.qc.ca ; www.aqeta.qc.ca
THÈME	WHERE IT'S AT
Organisme	Assistive Technology for Children & Youth Conference
Dates et lieu	19 et 20 avril 2007 ; Travelodge Hotel - Saskatoon, SK
Renseignements	Events of Distinction, tél. : 306 651-3118 ; téléc. : 306 651-3119 ; eofd@sasktel.net

THÈME	3^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE SPIRITUALITÉ ET SANTÉ MENTALE
Organisme	Département de psychiatrie, Université d'Ottawa
Dates et lieu	3 au 5 mai 2007, Ottawa
Renseignements	Secrétariat de la Conférence : Spiritualité et Santé Mentale, Département de psychiatrie, 1145, avenue Carling, bureau CB 2007, Ottawa, Ontario, K1Z 7K4, Canada ; clefebr@uottawa.ca
THÈME	7^e ATELIER CANADIEN SUR LA RÉADAPTATION DES PERSONNES HANDICAPÉES OU ÂGÉES À LA CONDUITE AUTOMOBILE - READY... SET... DRIVE TO THE CAPITAL
Organisme	Université d'Ottawa
Dates et lieu	4 et 5 mai 2007 ; Ottawa
Renseignements	Monica Robichaud, Occupational Therapy Department, The Rehabilitation Centre, 505, Smyth Road, Ottawa, Ontario, K1H 8M2 ; tél. : 613 737-8899 p. 75311 ; mrobichaud@ottawahospital.on.ca
THÈME	PARTAGER L'EXPERTISE : PARTAGER LES RESPONSABILITÉS
Dates et lieu	7 au 9 juin 2007, Hôtel Hilton de Québec
Renseignements	Nick Kates ; nkates@mcmaster.ca ; www.shared-care.ca
THÈME	OUVRIR LA VOIE AUX OCCUPATIONS SAINES
Organismes	Organisé conjointement par l'Association canadienne des ergothérapeutes et Newfoundland and Labrador Association of Occupational Therapists
Dates et lieu	11 au 14 juillet 2007, Saint-Jean, Terre-Neuve
Renseignements	Tél. : 1 800 434-2268, p. 228, conference@caot.ca
INSTITUT DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE PHYSIQUE DE QUÉBEC (IRDPO)	
Lieu	525, boul. Hamel, Québec
Renseignements et inscription	Secrétariat de la formation réseau, tél. : 418 529-9141, p. 6274 ; nancy.benoit@irdpq.qc.ca ; www.irdpq.qc.ca
Profil des participants	Exclusifs aux intervenants des diverses professions du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que ceux de nos partenaires.
THÈME	LA GESTION DES LISTES D'ATTENTE : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE
Date et coût	25 janvier 2007 ; 195 \$
THÈME	VIENS JOUER DANS L'EAU : APPROCHE DE BASE EN AQUATHÉRAPIE
Date et coût	16 février 2007 ; 225 \$
THÈME	COMMENT INTERVENIR AVEC UNE PERSONNE ÂNÉE AYANT UNE DÉFICIENCE AUDITIVE ET VISUELLE ACQUISE (notions de base en surdicécité)
Dates et coût	22 et 23 février 2007 ; 295 \$
THÈME	TRIPORTEUR, QUADRIPORTEUR : COMMENT S'Y RETROUVER ?
Date	2 mars 2007 ; 195 \$
THÈME	PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET RÉSISTANCES : TENIR COMPTE DES DÉFIS POSÉS PAR LES RÉSISTANCES DANS SES INTERVENTIONS
Date et coût	23 mars 2007 ; 195 \$
CENTRE DE RÉADAPTATION LUCIE-BRUNEAU	
Lieu	Centre de réadaptation Lucie-Bruneau, Montréal
Renseignements et inscription	Ginette Proulx, agente de communication, tél. : 514 527-4527, p. 2653 ; ginproulx.crlb@ssss.gouv.qc.ca
THÈME	ACTIF ET EN SANTÉ : UN MESSAGE À ADOPTER !
Date et heure	12 décembre 2006 ; 12 h à 13 h 30
THÈME	LES IMPACTS DU STRESS POST-TRAUMATIQUE SUR L'ADAPTATION DE LA PERSONNE ACCIDENTÉE OU AGRESSÉE
Date et heure	20 février 2007 ; 8 h 30 à 9 h 30
THÈME	LE PARTENARIAT PUBLIC-COMMUNAUTAIRE EN RÉADAPTATION : UNE COLLABORATION GARANTE DE SUCCÈS
Date et heure	24 avril 2007 ; 12 h à 13 h 30
UNIVERSITÉ MCGILL	
Renseignements	www.autoeduc.ca ; online.rehabilitation@mcgill.ca ; www.mcgill.ca/applying/graduate
THÈME	DÉVELOPPEZ UNE EXPERTISE EN CONDUITE AUTOMOBILE : DÉPISTAGE, ÉVALUATION, ADAPTATION ET ENTRAÎNEMENT
Dates d'inscription	Pour été 2007 : 1 ^{er} mars 2007 Pour automne 2007 : 31 mai 2007

Note : La publication de l'information concernant les activités offertes par les organismes indépendants de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec ne signifie pas que l'OEQ approuve ni se porte garant des formations annoncées.



LES ENTREPRISES FDMT

Salle de montre du lun au ven de 9h à 16h
2211 de la Métropole, Longueuil, QC, J4G 1S5
Tél.: 450-321-5500
Sans frais: 866-465-0559 Fax: 450-321-5503
Web: www.fdm.ca Courriel: info@fdmt.ca



PRODUITS:

- oraux-moteur
- sensori-moteurs
- développementaux

Couverture lourde
et Lézards lourds

